AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-1-67 594365

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

25 frs

Bulletin n° 75 - Décembre 1966

VOUS NE DEVEZ PAS TENIR COMPTE DE CETTE NOTE SI VOUS AVEZ DEJA RENOUVELE VOTRE ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE 1967.

Monsieur et Cher Abonné,

Nous nous permettons de vous rappeler que les abonnements sont reçus jusqu'au 28 FEVRIER 1967, DELAI DE RIGUEUR :

- à la Caisse du Régisseur, 21, route de Seurre à BEAUNE,
- ou par chèque bancaire,
- ou de préférence :
- par virement au compte postal DIJON 3.405-19, ouvert à :

  - Régisseur d'Avances et de Recettes
    Service de la Protection des Végétaux

POUR LES COMMUNES NON ENCORE ABONNEES : NOUS RETOURNER COMPLETEE LA FICHE JOINTE, LE REGLEMENT SE FAISANT PAR VOIE DE PERCEPTION.

Si vous ne désirez pas vous réabonner, nous vous serions très obligé de bien vouloir nous en informer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et Cher Abonné, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Régisseur d'Avances et de Recettes :
J. ROUSSEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
H. SOULIE

Imprimerie de la Station de Bourgogne Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 1161

TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Ces traitements effectués pendant le repos de la végétation sont d'autant plus importants, que les vergers sont plus négligés.

Leur but est de détruire ou tout au moins de réduire les parasites divers hivernants sur les arbres.

Les pulvérisations faites à la lance à "jet en pinceau", sous forte pression devront être copieuses, très soignées, en insistant sur les encroutements éventuels de parasites. Elles pourront être faites en profitant des belles journées d'hiver avant tout départ en végétation et en l'absence de gelées.

La taille d'hiver permet également l'élimination des rameaux chancreux et des productions momifiées, sources futures de contamination.

Le choix du produit, généralement à base d'huile, sera fonction du but à atteindre

- Les Huiles d'Anthracène à la dose de 6 à 7 l, 5 de produit commercial pour 100 l. de bouillie seront recommandées pour la destruction des mousses, lichens, vieilles écorses et oeufs d'insectes.

- Les Huiles blanches d'hiver à raison de 3 à 4 l. de produit commercial sont efficaces contre les cochenilles.

- Les Colorants nitrés à 600 gr. de matière active/ Hl de bouillie contre les oeufs d'insectes et dans une certaine mesure contre les mousses et les lichens.

- Les Huiles jaunes à 2 ou 3 l. du produit commercial sont particulièrement actives contre les oeufs d'insectes, d'acariens et cochenilles.

Il est nécessaire de réduire de moitié les doses d'huile au cas ou les pulvérisations devraient être faites sur les arbres à noyaux.